PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes, le 3 octobre 2023, à 18h, sous la présidence du maire, monsieur Denis Martin.

Présences: Margaret Lavallée, Micheline Groulx Stabile, Michel Mendes, Erik Johnson , Manon Robitaille et Frédéric Berthiaume

Benoit Ferland, directeur général
Jacques Robichaud, greffier

Séance extraordinaire

La séance est ouverte par monsieur le maire Denis Martin à 18 h.

1. Adoption de l'ordre du jour

IL EST

Proposé par monsieur Erik Johnson
Appuyé par madame Margaret Lavallée
Et unanimement résolu

2023-10-03.184 D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que modifié : point retiré.

ADOPTÉE

2. Adjudication de contrat – Travaux de réfection des terrains de tennis du parc Olympia– (Appel d'offres SL2023-01)

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour les travaux de réfection des terrains de tennis du parc Olympia ;

CONSIDÉRANT que ce projet est financé en partie en vertu du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2024 (TECQ) ;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues ;

Fournisseurs	Montant
Gestion S. Forget inc.	812 244, 34 $
G. Giuliani inc.	825 661, 81 $
Urbex Construction inc.	960 066, 03 $

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Gabriel Persechino directeur du Service des travaux publics, datée du 27 septembre 2023 ;

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2023-10-03.185 D'ACCORDER le contrat pour les travaux de réfection des terrains de tennis du parc Olympia à *Gestion S. Forget inc.,* plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 812 244,34 $, incluant

les taxes, suivant les documents d'appel d'offres (SL2023-01). Le contrat est à prix unitaire et forfaitaire.

DE DÉCRÉTER que cette dépense est imputée au poste budgétaire 02.755.00.721

ADOPTÉE

3. Période de questions (maximum 30 minutes)

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 18 h 07.
Aucun citoyen à la séance du conseil.

4. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 07 par le maire.

_____
Denis Martin, maire

_____
Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.
Greffier et directeur des Services juridiques